









ACTUALITE DE LA PROTECTION SOCIALE JUIN 2015

Congés Spectacles

- En février 2014, l'association Les Congés Spectacles a confié à Audiens la gestion des congés payés des artistes et des techniciens concernés.
- Depuis janvier 2015 :
 - La cotisation est intégrée aux appels des cotisations retraite et prévoyance
 - L'accès aux informations se fait sur les espaces personnalisés des employeurs et des salariés sur www.audiens.org



Portabilité des droits santé et prévoyance

- Depuis le 1^{er} juin 2015 :
 - Portabilité des droits sur 12 mois maximum
 - Gratuité pour le salarié



Généralisation santé

- Au 1^{er} janvier 2016, tous les employeurs de droit privé devront couvrir leurs salariés avec un contrat complémentaire santé
- Dans certaines branches professionnelles : négociations en cours

Evolution du régime de prévoyance pour les artistes et techniciens intermittents du spectacle

- Depuis le 1^{er} juin 2015 : ajout d'une garantie Incapacité Temporaire Totale
- Pas d'augmentation de la cotisation

Déclaration Sociale Nominative (DSN)

A compter des paies de janvier 2016, les modalités déclaratives des cotisations sociales changent.

- Chaque mois, avec l'établissement des bulletins de paie → dépôt d'une DSN mensuelle
- A chaque arrêt de travail ou rupture du contrat → dépôt d'une DSN évènementielle
- La DSN se substitue :
 - o aux déclarations des cotisations Urssaf et Audiens
 - o à la DADS
 - o à certaines déclarations et attestations
- La DSN nécessite un logiciel de paie compatible DSN
- Informations : <u>www.dsn-info.fr</u>



Toutes les informations sur <u>www.audiens.org</u>, rubrique Employeurs, A telecharger